

06.11.2001 - 11:35 Uhr

## Nouvelle étude de Caritas sur les rapports de travail en Suisse

Lucerne (ots) -

Une situation de travail sur dix peut être considérée comme précaire en Suisse et une femme sur 5 ou 6 exerçant une activité lucrative est touchée. Ces résultats ressortent d'une étude que Caritas Suisse vient de publier. Caritas formule des propositions dans les domaines de la politique du marché du travail et de la politique sociale afin que la flexibilisation ne soit pas synonyme d'une perte de sécurité sociale.

La flexibilisation des rapports ne profitent en Suisse qu'à une partie des salariés, hautement qualifiés et bien rémunérés. Pour la plus grande partie des employés, elle conduit à des rapports de travail qui doivent être qualifiés de précaires.

Caritas considère comme précaires les rapports de travail instables. Ce sont par exemple les rapports de travail de durée déterminée, les emplois temporaires, le travail sur appel, le travail auxiliaire et occasionnel. Les rapports de travail impliquant des charges de travail réduites, le travail minimal ou les emplois à temps partiel contiennent également des éléments de précarité. Enfin, les indépendants travaillant en solo, les nouveaux indépendants comme on les nomme parfois, peuvent se retrouver aussi en situation de précarité.

Caritas estime que sur les 4,2 millions d'actifs en Suisse, environ 400 000 sont potentiellement en situation de précarité. Un rapport de travail sur dix est donc menacé de précarité. Les femmes sont les plus touchées par le phénomène puisque une femme sur 5 ou 6 connaît des conditions de travail précaires.

Combattre le travail au noir

Caritas formule des propositions dans les domaines de la politique du marché du travail et de la politique sociale afin que la flexibilisation et la sécurité sociale soit accordées. Les rapports de travail flexibles ou les rapports de travail "atypiques" doivent être réglés par les conventions collectives. Eventuellement, le législateur doit veiller à ce que les lacunes dans ce domaine soient comblées.

Caritas attend également du Conseil fédéral qu'il accepte les propositions des commissions d'experts et qu'il combatte le travail au noir. Le système de sécurité sociale doit cependant mieux tenir compte des rapports de travail précaires. Ainsi, Caritas propose que la prévoyance professionnelle (LPP) enregistre d'une manière ou d'une autre également les bas revenus et les emplois à temps partiel. Comme le souligne la brochure, "il faut soutenir les propositions qui s'attachent à améliorer les revenus d'un grand nombre d'assurés disposant de faibles revenus et d'emplois à temps partiel."

Rapports de travail précaires en Suisse. Prise de position de Caritas Suisse, Lucerne, 2001, 198 p., 22 francs.

Commande : tél. 041 419 22 22.

Contact:

Caritas Suisse  
Löwenstr. 3  
6004 Lucerne  
Tél. +41 41 419 2222  
Fax +41 41 419 2424

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000088/100012054> abgerufen werden.